

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

COMPTE-RENDU

Mercredi 30 janvier 2019

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 30 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté

Pour : 9

Contre : 0

Présents : 9

Abstention : 0

Date de Convocation : 24 janvier 2019

Présents : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Philippe VIGNEAU, Pascal LOSSE, Bernard PICHARDIE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Marie-Lise NOUAILLE, Corinne LOSSE.

Absents non excusés : Mme Karine CHANTELOT, Mme Christelle MAYOR

Secrétaire de séance : Mr Pierre LECLERC

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2018.

Validation Projet définitif Travaux Rénovation intérieure Eglise Saint Martin de Gajac

Mr MOGENDORF, présent lors de la réunion, a évoqué des travaux non prévus au départ, notamment les vitraux et l'électricité (LAPORTE Electricité). Il faut profiter de réaliser ces travaux supplémentaires à l'occasion de cette rénovation.

Choix des entreprises retenues

Après étude des réponses à l'appel d'offre et des remarques de chacun, les entreprises moins disantes sont retenues : Entreprise TMH et l'Atelier 32 ainsi que LAPORTE Electricité.

Délibération Demande de subvention à la DRAC pour la phase travaux Rénovation intérieure Eglise Saint Martin de Gajac

Cette réalisation nécessite trois phases dont la mission Diagnostic et la phase Etudes qui ont été réalisées par Mr MOGENDORF.

La troisième phase concerne la phase Travaux de restauration qui sera réalisée en plusieurs tranches.

La 1^{ère} tranche porte sur la restauration du Bas-Côté Nord de l'Eglise (Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de Taille ; Lot 2 - Restauration Peinture murale).

Le montant des travaux HT s'élève à : **100 350,76 € H.T**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de la phase travaux.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- | | |
|---|--------------------|
| - Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (25 % travaux) : | 25 087,69 € |
| - Subvention demandée au Conseil Départemental (25 % x 1,2 travaux) : | 30 105,22 € |
| - Subvention demandée au Conseil Régional (25 % travaux) : | 25 087,69 € |

- Autofinancement HT : **20 070,16 €**

**Délibération Demande de subvention au Conseil Départemental pour la phase travaux
Rénovation intérieure Eglise Saint Martin de Gajac**

Cette réalisation nécessite trois phases dont la mission Diagnostic et la phase Etudes qui ont été réalisées par Mr MOGENDORF.

La troisième phase concerne la phase Travaux de restauration qui sera réalisée en plusieurs tranches. La 1^{ère} tranche porte sur la restauration du Bas-Côté Nord de l'Eglise (Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de Taille ; Lot 2 - Restauration Peinture murale).

Le montant des travaux HT s'élève à : **100 350,76 € H.T**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de la phase travaux.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (25 % travaux) :	25 087,69 €
- Subvention demandée au Conseil Départemental (25 % x 1,2 travaux) :	30 105,22 €
- Subvention demandée au Conseil Régional (25 % travaux) :	25 087,69 €
- Autofinancement HT :	20 070,16 €

**Délibération Demande de subvention au Conseil Régional pour la phase travaux
Rénovation intérieure Eglise Saint Martin de Gajac**

Cette réalisation nécessite trois phases dont la mission Diagnostic et la phase Etudes qui ont été réalisées par Mr MOGENDORF.

La troisième phase concerne la phase Travaux de restauration qui sera réalisée en plusieurs tranches. La 1^{ère} tranche porte sur la restauration du Bas-Côté Nord de l'Eglise (Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de Taille ; Lot 2 - Restauration Peinture murale).

Le montant des travaux HT s'élève à : **100 350,76 € H.T**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de la phase travaux.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (25 % travaux) :	25 087,69 €
- Subvention demandée au Conseil Départemental (25 % x 1,2 travaux) :	30 105,22 €
- Subvention demandée au Conseil Régional (25 % travaux) :	25 087,69 €
- Autofinancement HT :	20 070,16 €

Prime exceptionnelle MACRON fin d'année 2018

Monsieur le Maire, après avoir exposé les termes de la loi Macron, propose un versement aux employées communales d'une prime exceptionnelle de 300 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Règlement Plan Formation mutualisé

Le présent règlement de formation fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

Le plan de formation est un document qui recense les actions de formation prévues pour les agents de la collectivité.

Il est établi à partir du recensement des besoins de formation exprimés par les agents.

Il est soumis pour avis au comité technique.

Le Conseil Municipal valide le projet de formation des agents concernés.

Noël des enfants 2019

L'Arbre de Noël des enfants de la commune est prévu le 14 décembre 2019.

Vœux du Maire 2020

La cérémonie des Vœux du Maire est prévue le 10 janvier 2020.

Repas des Anciens 2020

Le repas des Anciens est prévu le 12 janvier 2020.

Questions diverses

FDAEC 2019

Dans les limites de l'enveloppe attribuée par le FDAEC 2019, le Conseil Municipal propose d'acquérir une nouvelle photocopieuse, un ordinateur portable, de changer la porte d'entrée de la mairie ainsi que les fenêtres et la porte des toilettes municipales puis de changer le petit bureau derrière l'imprimante au secrétariat de la Mairie. Un devis pour la modification de l'éclairage de la mairie pour passer aux ampoules LED sera demandé.

Visite Logements communaux

La visite des logements communaux est prévue le 18 février 2019 à 19 heures.

Un courrier sera envoyé aux locataires pour les informer de cette visite.

Accès au cimetière de Gajac

Suite à des plaintes des utilisateurs du cimetière, il a été constaté que le parking pour son accès est toujours occupé par diverses voitures.

Un courrier sera envoyé aux habitants du quartier du Bourg afin qu'ils n'occupent pas la partie entre l'entrée du porche du cimetière jusqu'au parking communal. Cette partie doit être libérée de toute voiture afin de permettre un accès facile à tous (à l'Eglise et au cimetière).